



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



The entrepreneur

by ECNA | Saison 4

Règlement du challenge « The Entrepreneur by ECNA Saison 4 »

La participation au concours « The Entrepreneur by ECNA Saison 4 » et les conditions d'éligibilité des lauréats sont fixées par le règlement suivant :

- 1) Peuvent y participer uniquement les **porteurs de projet non immatriculés ou jeunes entreprises de moins d'un an** (immatriculation après le 01 avril 2024), accompagnés par le réseau ECNA ou parrainés par un partenaire du concours (Crédit Mutuel, TGS France, In Extenso etc..)
- 2) Le projet ou le siège social de l'entreprise se trouve dans la région Nouvelle-Aquitaine.
- 3) Pour valider votre inscription, vous devez avant le **09 MARS 2025 à 23h59** :
 - a) Compléter le dossier de candidature ici : <https://forms.gle/QjVvWCFZ3E6hDhUVA>
 - b) Envoyer vidéo du pitch via WeTransfer à cette adresse : **theentrepreneur@reseau-ecna.com**
 - c) Joindre un justificatif d'immatriculation pour l'entreprise de moins d'un an (Extrait K-bis, synthèse INPI...)
- 4) Une présélection s'opère via un jury interne par 8 membres du réseau ECNA (4 Responsables et 4 conseillers-formateurs)

- 5) Chaque participant se voit attribuer une note de la part des 8 membres du jury selon la grille suivante :

	Critères d'évaluation	Nombre de points attribués 0 = pas convaincant 1 = peu convaincant 2 = convaincant 3 = très convaincant
FOND (projet / activité)	Opportunité de l'idée	
	Forces et originalité du produit/service	
	Slogan de communication	
FORME (présentation)	Aisance orale et dynamisme	
	Originalité de la vidéo	
	Qualités sonore et visuelle	
	Total des points	0

- 6) Les 4 meilleurs pitches vidéos de **chaque catégorie** ayant recueilli le plus de points sont qualifiés pour la finale.
- 7) Ces supports seront montés par l'équipe de communication ECNA, selon une trame commune de présentation avant d'être publiés sur les réseaux sociaux du réseau ECNA et partagés par les parrains.
- 8) A partir du **07 Avril 2025 et jusqu'au 17 avril 23h59**, les vidéos des finalistes seront publiées sur le site Internet du réseau ECNA et **les votes seront ouverts au public** qui pourra « liker » la/les vidéo(s)/pitch(s) qu'il préfère.
- 9) **Dans chaque catégorie**, sera désigné « The Entrepreneur by ECNA saison 4 » le participant dont la vidéo/pitch a obtenu le plus de « like ».
- 10) Les dotations des parrains (environ 6000€) sont réparties entre les 8 lauréats (4 meilleurs de chaque catégorie)
- 11) Remise des prix en visioconférence le 18 avril 2025 - 15h, animé par le réseau ECNA et ses parrains.

